



VILLE DE
BENFELD

28/11/2025

**ARRÊTÉS
TEMPORAIRES**

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°106/2025
D'OCTROI D'UNE AUTORISATION DE VOIRIE**

Le Maire de la commune de BENFELD,

Vu la requête par laquelle la Boucherie DREYFUSS, sollicite l'autorisation d'occuper l'espace public par la pose d'un chalet en bois au droit de l'immeuble situé 2 rue Clémenceau à 67230 BENFELD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L. 2212-2,

A R R E T E

Article 1er - Le bénéficiaire est autorisé à occuper l'espace public pour la pose d'un chalet en bois au droit de l'immeuble – Boucherie Dreyfuss - situé 2 rue Clémenceau à 67230 BENFELD du

Lundi 1 décembre 2025 au mercredi 31 décembre 2025 inclus

Article 2 - La durée de l'occupation du domaine public ne pourra excéder ce délai et, à l'expiration de ce délai, la voie publique devra entièrement être débarrassée de tout dépôt.

Article 3 : Le pétitionnaire prendra toutes les mesures nécessaires pour ne pas dégrader la voie publique.

Article 4 - La signalisation est à la charge du pétitionnaire. Le pétitionnaire est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 5 - Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 6 - Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie de Benfeld,
- Boucherie DREYFUSS

Fait à Benfeld, le 27 novembre 2025
Le Maire,
Jacky WOLFARTH

